

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA DEFENSE
ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°016 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-008/PRES
DU 06 AVRIL 2021 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°775 /13
SIGNE LE 23 DECEMBRE 2020 ENTRE LE FONDS
SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT (FSD) ET LE
BURKINA FASO ET POUR LA REHABILITATION DE LA
ROUTE NATIONALE N °10, TOUGAN-OUAHIGOUYA**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Daniel ZOUNGRANA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 03 juin de 15 heures 46 minutes à 16 heures 20 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Oumarou SAWADOGO, Président de ladite Commission. Cette séance avait pour objet de donner l'avis de la commission sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-008/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°775/13 signé le 23 décembre 2020 entre le Fonds saoudien de développement (FSD) et le Burkina Faso pour la réhabilitation de la route nationale n°10 Tougan-Ouahigouya.

Auparavant, la CAEDS saisie pour avis, a désigné le député Daniel ZOUNGRANA pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les mardi 31 mai et jeudi 02 juin 2022, sous la présidence du député Yves KAFANDO Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la CAEDS a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

I-1. DE L'AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement, représenté par monsieur Charles Josaphat ZOUNGRANA, ministre des infrastructures et du désenclavement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs du projet ;
- justification du projet
- description technique du projet ;
- coût et plan de financement du projet ;
- modalités et condition du prêt avec le FSD ;
- planning d'exécution du projet.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

I-2. DU DEBAT GENERAL

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations avaient trait :

- à l'assurance que les enjeux géopolitiques actuels, combinés aux possibilités de fluctuation de la valeur de référence qu'est le dollar, n'ont pas un impact négatif sur le financement du projet ;
- à l'assurance que les bailleurs qui s'étaient engagés le sont toujours ;
- à la monnaie de référence exacte étant donné qu'il est fait tantôt usage du dollar (preambule de l'accord de prêt et exposé des motifs) tantôt du Riyals saoudien ;
- au renseignement sur l'épaisseur exacte de cette route qui sera construite ;

- aux explications par le gouvernement sur la tendance de certains bailleurs à insérer des clauses contraignantes dans les accords allant jusqu'à imposer des entreprises ;
- à la compréhension que l'article III, 3.04 de l'Accord de prêt oblige l'emprunteur à recruter des entrepreneurs et des fournisseurs saoudiens dans l'exécution du projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Daniel ZOUNGRANA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'assurer la déserte administrative des chefs-lieux de département, en l'occurrence Tougan et Ouahigouya ;
- d'assurer un bon état du réseau routier afin de garantir d'une part la sécurité des usagers et d'encourager d'autre part les échanges en relation avec les activités productrices économiques;

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Président


Oumarou SAWADOGO

Le Rapporteur



Daniel ZOUNGRANA

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	SAWADOGO Oumarou	RPF
2.	NOBA Seydou	FVR
3.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	RPF
4.	BAYALA Roland	OSC
5.	KOUMSONGO Mohamed Auguste	OSC
6.	OUEDRAOGO Lassina	OSC
7.	THIOMBIANO Y. F. Harold	RPF
8.	COULIBALY Sibiri	FDS
9.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS
10.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
11.	TIAO B. Luc Adolphe	PP
12.	DIALLO Ousmane	PP
13.	BOUDA Harouna	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	DEMBELE/SANON Julienne	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA M Diane Clotilde	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison